
DURBAN – Réunion GAC - GNSO
Dimanche 14 juillet 2013 – 14h30 à 16h00
ICANN – Durban, Afrique du Sud

PRÉSIDENTE DRYDEN : Bonjour à tous. Je vous prie de prendre vos places.

OK. Nous allons commencer notre session conjointe entre le GAC et la GNSO. Je donne la bienvenue aux collègues du conseil de la GNSO et à d'autres membres de la GNSO dans cette réunion.

Comme vous le savez, nous avons fait une pause pour les échanges avec vous dans le but d'avoir la question sur les gTLD dans le GAC bien en main. Et c'est ce qu'il nous faut, je crois, pour un échange comme celui-ci. J'espère que nos collègues de la GNSO pourront nous aider à nous focaliser sur les questions clés que nous partageons et pouvoir ainsi mener un débat afin que le GAC puisse revenir sur les questions incluses dans notre ordre du jour ordinaire ayant trait au domaine des politiques en matière de gTLD.

Vous avez en face de vous l'ordre du jour qui sera traité aujourd'hui. À ma gauche, je vous présente Jonathan Robinson, qui préside le conseil de la GNSO. Je dis bonjour à Jonathan et je lui passe la parole pour qu'il nous introduise l'ordre du jour prévu pour aujourd'hui. Et puis nous commençons.

Jonathan, svp.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

JONATHAN ROBINSON : Merci Heather.

Je m'appelle Jonathan Robinson. Comme Heather l'a dit, je suis le président du conseil de la GNSO. C'est un plaisir d'être ici. Nous apprécions énormément le temps que le GAC nous accorde pour expliquer comment fonctionne le travail en matière de politiques au sein de la GNSO.

Nous trouvons que c'est enrichissant de travailler avec vous, et vous verrez dans notre ordre du jour, nous allons vous donner un formulaire de mise à jour de la GNSO. Nous n'allons pas aborder tous les détails de notre travail en matière de politiques. Il existe d'autres manières de pouvoir partager ces informations avec vous. Nous espérons entendre vos questions ou commentaires sur la deuxième partie de l'ordre du jour, à savoir la mise à jour du dernier travail que nous avons réalisé.

Nous savons bien que depuis la réunion de Beijing, ou même avant, vous avez été extraordinairement occupés. Nous avons commencé à travailler avec vous avant Beijing et entre les réunions sur la manière dont vous pourrez, dans l'avenir, vous engager avec nous au développement de politiques de la GNSO.

Nos progrès ont été limités, mais je pense que nous pouvons aborder avec vous certains points clés. Les limitations du progrès ne répondent sans doute pas au manque de volonté d'aucune des deux parties. Cela est dû tout simplement au fait que nous avons été très occupés, mais nous sommes convaincus que nous pourrions nous rattraper pendant les mois qui viennent.

Alors, en revenant au premier point de nos puces, voici une mise à jour de la GNSO.

Je vous demande de montrer la diapo qui présente cette info. Diapo suivante, s'il vous plaît.

Très bien. J'en avais une qui... voilà, c'est la diapo. Je voulais tout simplement vous montrer cela et vous donner un lien, pour ceux étant intéressés. Le personnel chargé du développement de politiques de l'ICANN vous a fourni quelques documents d'information et des résumés. Il y a aussi du personnel de l'ICANN chargé de préparer un document de synthèse. Si parmi vous il y en a qui veulent approfondir sur la question, c'est à dire, connaître plus profondément le travail de la GNSO en matière de politiques, je crois que ce document est très pertinent et de grande valeur. Il s'agit d'un document très utile que vous pourrez consulter.

Pour l'instant, nous allons nous centrer sur deux domaines clés ; l'un d'eux concerne la procédure de développement de politiques (PDP). On en a entendu parler au sein de la communauté. On a entendu parler de l'efficacité de la procédure PDP, de ce qu'il faut faire ou pas, de ce que ce processus peut fournir ou pas. Le PDP est le processus formel indispensable qui permet le développement de politiques au sein de la GNSO. Dans un instant, j'aurai le plaisir de vous présenter Jeff Newman, un expert du processus PDP au sein de la GNSO et membre du conseil.

Nous savons que le travail réalisé au sein de la GNSO, le PDP sur les -- ce n'est pas complet là --, le travail réalisé dans les organisations gouvernementales et non gouvernementales sur les noms est un

domaine critique d'intérêt pour le GAC, et nous aimerions vous présenter une mise à jour du travail réalisé par le groupe de travail en la matière. À ma gauche, je vous présente Brian Peck, du personnel de l'ICANN, qui a mis ses compétences au service du groupe de travail pour réaliser la mise à jour. Malheureusement, le président du groupe de travail n'a pas pu assister à la réunion pour des questions personnelles. Il vient --- sa femme plutôt, vient d'accoucher leur troisième enfant il y a un ou deux jours, alors c'est normal qu'il ne soit pas venu à la réunion de Durban. Toutefois, nous espérons bien pouvoir vous donner une mise à jour correcte de ces deux domaines.

Voici le lien vers le briefing de contexte sur tout le travail réalisé, le travail en matière de politiques de la GNSO. Pour l'instant, je vais passer la parole à mon collègue Jeff Neuman qui va vous parler de notre processus formel principal ; il vous racontera peut être qu'il existe aussi d'autres processus avec lesquels nous pouvons travailler.

JEFF NEUMAN :

Merci, Jonathan. Laissez- moi... Ça y est.

Il y a quelques diapos sur la question, donnez-moi une petite seconde...

Je voulais signaler -- et en fait Jonathan l'a mentionné à la fin de son exposé -- que la GNSO a plusieurs outils à sa disposition pour recommander et développer des politiques ; un de ces outils c'est le processus formel de développement de politiques, le PDP, tel que nous le connaissons et tel que documenté dans les statuts.

Mais la réalité est que la GNSO peut s'occuper du développement, de faire des recommandations et de les envoyer au Conseil tout comme les

autres organisations de soutien et les comités consultatifs peuvent envoyer leurs recommandations au Conseil.

Il y a moins de difficultés procédurales pour envoyer cet avis au Conseil, et il y a moins d'exigences formelles lorsque le conseil reçoit des documents qui ne passent pas à travers le processus de développement de politiques.

Si la GNSO voulait recevoir quelque chose des parties contractées, des registres ou des bureaux d'enregistrement, le suivi doit se faire à travers le processus de développement de politiques, essentiellement à travers d'un PDP.

C'est malheureux d'utiliser des termes aussi ordinaires pour décrire chacun des processus, mais pour l'instant, nous allons à travers le processus formel de développement de politiques.

Et ce que nous voulons faire ici, depuis quelques réunions... je veux dire environ quatre ou cinq réunions en arrière, nous avons pris --- nous sommes allés à travers le processus complet, petit à petit, avec le Comité consultatif gouvernemental. Cette fois-ci nous n'irons pas à travers les parties, ce que nous avons voulu faire c'est en quelque sorte briser les mythes, et ce que nous avons fait au sein de la GNSO c'est d'écouter systématiquement les groupes qui n'appartiennent pas à la GNSO. Passons à la diapo suivante. Ce que nous avons écouté c'est, regardez, le PDP est brisé. Il faut le réparer. Ça ne marche pas.

Ce que nous voulons faire, à partir de ce que nous avons écouté, c'est vous montrer quelques statistiques sur les PDP actuels, obtenues pendant les dernières années. Je veux vraiment remercier le personnel

de l'ICANN, et tout particulièrement Marika, qui nous a aidés pour collecter toutes ces données et pour les afficher.

Diapo suivante, svp. La première chose que nous avons entendue c'est que le PDP a été brisé parce qu'il était trop lent. Cela -- Il n'y a pas de résultats. Bien, en moyenne, le processus de développement de politiques prend environ deux ou trois ans, depuis la demande jusqu'à la publication du rapport pour le vote du Conseil d'administration. Et bien que cette période puisse paraître longue, si vous la comparez à celle d'autres organisations comme l'IETF ou même la ccNSO, vous verrez que leur délai est bien plus long. À l'IETF, ça prend environ cent jours, et à la ccNSO, dans certains cas, le délai peut atteindre les cinq ans ou plus.

À vrai dire, ce que nous voulons à la GNSO c'est avoir une véritable organisation multipartite, avec des intérêts différents et qu'elle soit multipartite, ce n'est pas -- c'est un marathon. Ce n'est pas un sprint.

Vous pouvez passer à la diapo suivante, svp.

L'autre raison pour laquelle le PDP est brisé, c'est que l'on n'atteint jamais le consensus. À vrai dire, si vous regardez les neuf derniers PDP que nous avons réalisés, huit ont eu comme résultat des recommandations basées sur le consensus. Il n'y a eu qu'un seul PDP sur l'intégration du développeur où le consensus n'a pas été atteint. Ce cas avait un haut profil, mais en définitive il n'y en a eu qu'un pour lequel on n'est pas arrivés à des recommandations basées sur le consensus.

Diapo suivante, svp.

Autre chose que l'on a entendu : le PDP est brisé parce que vous n'avez pas permis à d'autres de participer et de donner leur avis. Nous voulons tout juste réitérer que toutes les équipes de rédaction de la GNSO, utilisées pour développer des chapitres pour les groupes de travail ainsi que tous les groupes de travail sont totalement ouverts. Ils sont ouverts pour que tous puissent y participer, les regroupements, les groupes de parties prenantes, At-Large, les codes de pays. Absolument n'importe qui, que ce soient des individus ou pas, peuvent rejoindre ces groupes de travail. Et chacun de ces groupes de travail, lorsqu'ils passent par le processus de développement de politiques, ont au moins trois forums complets de commentaires publics avant que le Conseil prenne en considération la recommandation. Toutes les périodes de commentaires publics ont obligatoirement 42 jours, au moins, avec 21 jours -- c'est juste 42 jours, à savoir, 21 jours pour les commentaires et puis 21 pour la période de réponses.

Et, lorsque la question traitée doit faire l'objet de commentaires publics, toujours, à la GNSO, toujours nous envoyons la demande de commentaires publics à toutes les organisations de soutien, à tous les comités consultatifs, à tous les individus. La demande est toujours publiée sur chaque liste de l'ICANN afin de garantir la diffusion.

Je ne dis pas que nous puissions toujours réussir à avoir une diversité aussi grande que nous voudrions pour les commentaires publics, mais nous essayons sans doute de faire autant de diffusion que possible pour obtenir les commentaires.

Diapo suivante, svp.

Autre chose que l'on a entendu : le PDP ne fonctionne pas parce que vous réduisez toutes les décisions au déploiement concret. Bref, la plupart de ce qui est difficile -- vous faites le travail facile mais vous remettez ce qui est difficile. Et je crois que là -- on travaille là-dessus.

Je crois que le PDP des nouveaux gTLD a été certainement un problème. Il y a un tas de questions relatives à la mise en œuvre auxquelles on n'a pas réfléchi. Je crois que la politique des nouveaux gTLD a été approuvée il y a cinq ans. Il y a cinq ans, en juin. On en était à la 32e réunion de l'ICANN, et maintenant nous en sommes à la 47e.

Mais vraiment, les nouveaux gTLD sont l'exception, pas la règle. Si vous jetez un coup d'œil à tous les PDP qui ont été réalisés, y compris le transfert de noms de domaine, le blocage de noms, et des choses de ce genre, il est vrai que les groupes de travail devraient considérer les questions liées à la mise en œuvre lorsqu'ils font leurs recommandations, et finalement, lorsqu'elles arrivent au Conseil.

Ils travaillent conjointement avec le personnel. Lorsqu'ils rédigent les recommandations, les groupes de travail sont en communication permanente avec le personnel, avec les membres du personnel concernés, soient-ils du secteur opérationnel, juridique ou de développement de politiques, pour s'assurer de garder à l'esprit la question de la mise en œuvre.

Et si nous allons --- oui. Mais on peut toujours introduire des améliorations, n'est-ce pas ? Ce n'est pas parfait. Nous savons tous que ce n'est pas parfait, et nous nous efforçons de faire mieux. Mais à la fin, nous croyons, au moins au sein de la GNSO, que tous les mécanismes appropriés sont en place pour le PDP. Il peut sans doute être amélioré.

La participation peut certainement être améliorée. Mais, vraiment, on peut toujours introduire des améliorations. Certains -- si nous allons à la diapo suivante, bien sûr, nous pouvons certainement rationaliser ou essayer de rationaliser les PDP. Le processus de deux ou trois ans est-il vraiment nécessaire pour traiter certaines questions ? Je crois qu'il y a certainement des choses que nous pouvons faire. Et je ne vais pas nécessairement en aborder tous les détails. Ces diapos ont été présentées à la GNSO elle-même. Le délai est rationalisé. Ils font certaines choses ensemble.

Je crois que nous pourrions aborder la possibilité de mettre en place certaines modifications dans le but -- vous savez, peut-être développer une sorte de procédure accélérée pour donner l'avis. Des questions qui ne devraient pas être des politiques avec P majuscule mais des choses comme par exemple, sous le processus des nouveaux gTLD, nous avons reçu des lettres du Conseil ou du personnel pour donner notre avis.

Il existe certainement des mécanismes que nous pourrions développer pour que le processus d'obtention de différents types d'avis du Conseil soit plus rapide, et il y a des choses qui, dans le but d'aider à la participation... peut-être pourrait-on demander à chaque groupe de parties prenantes ou à chaque regroupement d'être disponibles et de collaborer dans ces groupes de travail.

Notre message est donc, au moins nous à la GNSO, nous ne croyons pas que le PDP soit brisé. Nous croyons que les mécanismes sont là ; que la manière dont ils sont écrits est suffisamment flexible pour nous permettre de faire le nécessaire. Et je crois que nous allons les découvrir finalement, et la troisième question -- ou ... y a-t-il quelque chose à

attaquer maintenant ? C'est ce que nous recherchons, travailler avec le GAC sur ce que nous sommes capables d'améliorer. Voilà la troisième question. C'est ce que j'ai à dire pour la troisième question - et je crois que c'est la dernière diapo. Je vais garder ça pour la troisième question et répondre à vos questions.

Alors, une des questions, tout juste pour -- Jonathan vient partager cela avec moi, à savoir, il y a certains types de -- j'ai mentionné au début qu'il existe deux types de politiques : celles qui vont passer par le processus formel de développement de politiques et celles qui n'ont pas besoin de passer par ce processus formel. En voici quelques exemples.

Nous allons donc commencer par ce qui est plus général. Le processus formel de développement de politiques n'est requis que lorsque nous voulons imposer une obligation supplémentaire ou bien un changement aux activités de la partie contractée, d'un registre et d'un bureau d'enregistrement. Je peux mentionner certains exemples qui se trouvent dans les contrats avec les registres et les bureaux d'enregistrement, comme les transferts de noms de domaine, le WHOIS, certains mécanismes de résolution de litiges. Si par exemple il fallait faire un changement à l'UDRP, il faudrait agir à travers le processus formel de développement de politiques.

Mais pour des questions n'ayant pas forcément d'impact sur les contrats des registres et des bureaux d'enregistrement, il n'est pas nécessaire d'agir à travers le processus formel de développement de politiques. Des questions sur lesquelles, en général, le Conseil nous demande notre avis.

Un bon nombre de questions liées aux nouveaux gTLD n'ont pas besoin de passer à travers le PDP formel car elles n'ont pas d'impact sur le contrat en vigueur.

L'avantage pour la GNSO d'aborder un PDP formel, même s'il n'est pas nécessaire, c'est que pour rejeter l'avis en question, il faut les deux tiers des votes du Conseil. Alors, bien que la GNSO ne soit pas obligée de passer à travers un PDP formel, bien des fois on préfère passer par ce processus formel parce que l'on s'attend à ce que la recommandation soit approuvée par le Conseil, à moins qu'avec les deux tiers des votes, le Conseil rejette la recommandation. Il y a donc certaines charges ou poids qui sont mis sur le Conseil si nous décidons d'aller à travers ce processus.

J'espère que cela puisse vous aider. Il y a d'autres exemples que je pourrais mentionner, mais, -- si ça aide...

JONATHAN ROBINSON : Merci Jeff. Et Jeff nous a présenté, --, il est vraiment un expert en la matière. Heather, je me demande si les membres du GAC ou toute personne ici présente voudraient faire des commentaires ou poser des questions avant de passer au point suivant.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Vous voulez faire des commentaires ou poser des questions ?

Je crois que nous reviendrons à la question de l'engagement du GAC dans le cadre du développement de politiques plus tard, de sorte que

nous pourrions continuer avec notre ordre du jour et nous aurons l'occasion d'aborder à nouveau la question...

OK.

JONATHAN ROBINSON : Merci Heather. Nous allons maintenant parler spécifiquement des activités du groupe de travail. La politique de la GNSO en ce qui concerne le processus de développement de politiques au sein des groupes de travail et en particulier ce groupe de travail qui travaille dans le -- intergouvernemental... Nous allons appeler le groupe de travail chargé du PDP des OIG et des organisations non gouvernementales, un domaine qui intéresse particulièrement le groupe et sur lequel on a mené de fortes discussions aussi. Nous trouvons qu'il est approprié et nécessaire de mettre à jour le travail de ce groupe de travail. J'espère que vous serez intéressés à entendre parler d'un exemple et d'un exemple qui intéresse tout particulièrement le GAC.

J'invite donc Brian Peck, membre du personnel de l'ICANN, à vous adresser la parole.

BRIAN PECK : Merci, Jonathan. Et bonjour à tous. Au nom de Thomas Rickert, le président, et du groupe de travail nous aimerions exprimer nos remerciements aux membres du GAC de vous avoir présenté une mise à jour brève des activités du groupe de travail dédié aux OIG / OING.

Le 14 juin, le groupe de travail a présenté son rapport initial qui est soumis actuellement à la consultation publique. La clôture de la période de réponses est prévue pour le 7 août.

Le rapport initial aborde une approche un tout petit peu différente des rapports initiaux usuels du fait de l'inclusion de toutes les options de recommandation de politiques prise en considération par le groupe de travail afin d'élargir la protection des identificateurs des OIG, du mouvement de la Croix rouge / Croissant rouge, du CIO et des OING.

Comme je viens de mentionner, il s'agit d'une compilation des options actuellement considérées pour ces organisations au premier et au deuxième niveau. L'objectif principal du rapport initial est de demander les commentaires de la communauté ainsi que de chercher un guide ou peut-être de nouvelles idées pouvant aider au groupe de travail à faire des progrès ou à atteindre son objectif d'établir un ensemble de recommandations de politique pouvant faire l'objet d'une nouvelle série de commentaires publics avant la publication de son rapport final pour la prise en considération du conseil de la GNSO.

Diapo suivante, s'il vous plaît.

Dans le but d'arriver à son objectif de demander le feedback de la communauté, le groupe de travail a entrepris deux étapes ou mesures. La première, conjointement avec le forum de commentaires publics lui-même, ainsi qu'avec le rapport initial qui, bien entendu, sera publié pour révision des commentaires publics. Le groupe de travail a fourni un formulaire structuré pour aider à engager ou à encourager les commentaires sur les options spécifiques de recommandation de politiques. Alors il y a une salle pour les commentaires généraux.

Outre cela, le forum structuré fournit une matrice des diverses options étant considérées par le groupe de travail, encore une fois, pour la protection de ces organisations aussi bien au premier qu'au deuxième niveau. En plus de fournir une indication pour savoir s'il y a du soutien des membres de la communauté du fait de présenter leurs commentaires, il y a aussi une salle pour que le commentateur indique quel est le type de protection qui serait appropriée pour les différentes organisations. Le groupe de travail établit un classement en quatre catégories - les OIG, le mouvement Croix rouge / Croissant rouge, le CIO et des ONG autres que les deux ayant été mentionnées.

En outre, le groupe de travail a incorporé une étape novatrice, à savoir, qu'ils mèneront un forum de discussion publique mercredi prochain, ici à Durban. Et dans le même sens de ce qui a été fait avec la mise en œuvre du processus de développement de politiques à Beijing, nous essayons de tendre les bras à la communauté pour, encore une fois, recevoir leur feedback et créer un processus interactif. Pour ce faire, nous utilisons des facilitateurs professionnels externes, notamment une organisation dénommée XPLANE, engagée par l'ICANN pour travailler dans d'autres domaines, par exemple, l'initiative de planification stratégique. Ces facilitateurs externes, ont permis d'établir un format qui aidera à encourager une discussion plus interactive avec la communauté dans le but d'apporter de nouvelles idées et/ou, au moins, donner un guide à la communauté pour aider le groupe de travail à créer un ensemble de recommandations politiques qui, par la suite, seront transmises au conseil de la GNSO.

En ce qui concerne le travail qui reste à faire, dès que la période du forum de commentaires publics sera clôturée le 7 août, compte tenu

des commentaires que nous espérons recevoir lors du forum public de mercredi, le groupe sera en mesure de travailler pour arriver à un consensus sur un ensemble de recommandations de politiques pour la protection des noms de ces organisations. Outre cela, le groupe de travail analyse continuellement les procédures qui pourraient être appropriées si, effectivement, certaines protections étaient mises en place.

La considération des mécanismes à appliquer aux protections ayant été adoptées et aux gTLD existants. Il faut garder à l'esprit que le mandat de ce groupe de travail consacré aux PDP, vise à protéger les noms de ces organisations dans tous les gTLD, non seulement dans les nouveaux gTLD, mais aussi dans tous les gTLD existants.

Bien entendu, après avoir atteint le consensus sur un ensemble de recommandations de politiques, l'objectif final de ce groupe de travail est de rédiger un rapport final qui sera ouvert à consultation publique. Par la suite, ces commentaires seront pris en compte. Suite à cela, le rapport final sera soumis à la considération du conseil de la GNSO pour l'adoption des recommandations de politiques. Voici une mise à jour rapide des activités du groupe de travail. Je ne sais pas si les questions seront posées maintenant ou si elles seront remises à plus tard, après qu'on aura fini avec l'ordre du jour.

HEATHER DRYDEN :

Merci. Ok, il est possible que certains membres du GAC souhaitent poser des questions ou faire des commentaires sur ce que vous venez de présenter. Je crois qu'il est important de savoir d'avance qu'outre l'effort réalisé autour de cette question des protections pour ce que le

groupe de travail appelle les OIG et les OING, le GAC est centré sur les échanges avec le comité du programme des nouveaux gTLD et sur les questions que nous abordons conjointement concernant l'avis et les communications que nous leur avons fournies pour les appliquer lors de la série actuelle au deuxième niveau. Et, évidemment, cela concerne le programme des nouveaux gTLD. Notamment, en termes de fournir une sorte de confirmation d'avoir reçu les inquiétudes soulevées par les OIG, spécifiquement en ce qui concerne la protection de leurs acronymes. Voilà, c'est une partie du travail. Nous vous remercions d'avoir présenté cette mise à jour concernant les efforts de ce groupe de travail dans la GNSO.

Vous avez des commentaires ou des questions ? L'Italie, allez-y.

ITALIE :

Juste une question pour les organisations internationales non gouvernementales. Ce qui vous a amené à considérer ce genre d'organisation c'est que vous avez reçu la demande de la communauté. Et parce que nous voyons -- nous pensons à l'organisation gouvernementale -- intergouvernementale. Nous voyons également qu'il existe un nombre de questions comme les acronymes et autres -- nous avons un intérêt commun.

Mais, en ce qui concerne les organisations non gouvernementales, pouvez-vous nous donner une idée des chiffres, à quoi vous attendez-vous ou comment avez-vous conduit ce travail en parallèle avec l'autre groupe ?

BRIAN PECK :

Merci beaucoup de votre question. En termes de la raison pour laquelle le groupe de travail a considéré des OIG autres que le mouvement de la Croix rouge / Croissant rouge ou du CIO, il y a eu une demande de la communauté pour considérer quelques-unes parmi les autres organisations. Oxfam, par exemple, ou Médecins sans frontières, pour n'en nommer que deux. Probablement, si vous regardez, il doit y avoir plusieurs centaines. Il s'agit donc clairement d'un défi pour -- si, bien sûr, d'autres OING méritent que leurs noms soient protégés, quel serait le type de critère à établir, des critères objectifs pour limiter cette liste ? Le groupe de travail essaie d'établir si, outre les deux organisations sur lesquelles le GAC a donné son avis, il existe d'autres organisations qui méritent la protection et, le cas échéant, quels seraient les critères à établir pour déterminer quelles seraient les autres OING éligibles pour cette protection.

ITALIE :

Les chiffres ?

BRIAN PECK :

Oui. Je répète, plusieurs centaines ou même plus. Voici une des raisons pour lesquelles -- voici le défi auquel est confronté le groupe de travail, à savoir, établir un ensemble de critères pour que tout cela soit raisonnable et légitime si, bien sûr -- la question est toujours ouverte. Voici une des questions étant soulevée aussi bien dans le rapport final que lors de la session publique de mercredi ; savoir si d'autres OING méritent la protection, outre, par exemple, celles qui ont fait l'objet de l'avis du GAC.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de la question et de la réponse, Brian. C'est à vous Jonathan, s'il vous plaît.

JONATHAN ROBINSON : Merci, Heather. Tout juste un commentaire. Sans doute vous devez avoir reçu ce commentaire auparavant. Mais il est important de reconnaître, je crois, que le travail de ce groupe de travail aurait du succès du fait d'arriver à une recommandation de consensus votée par le conseil de la GNSO, puis transmise au Conseil de l'ICANN, pour arriver à une politique contraignante pour tous les gTLD, non seulement les nouveaux gTLD. Alors, nonobstant le contenu, il y a -- une sorte de lien entre le point concernant le processus de développement de politiques et l'impact du travail réalisé de manière formelle et appropriée, dans la mesure où la GNSO est concernée à travers le processus de PDP. Je crois qu'il serait utile de signaler cet impact. Alors, il y aurait un opérateur de registre ayant passé un contrat -- un opérateur de registre contracté ayant conclu un contrat avec l'ICANN qui serait obligé d'adopter cette politique s'il devait passer par ce processus.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention. Très bien. Les États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci, madame la présidente. Et merci à nos collègues du conseil de la GNSO de nous avoir présenté cette mise à jour. Et merci, Brian. Il est extrêmement utile d'avoir l'état actuel. Il est clair que nous avons tous

vu le rapport. Et, malheureusement, ce n'est pas le moment opportun pour l'aborder. Je m'en excuse. Nous devrions peut-être essayer d'inclure ce point dans une prochaine réunion. Peut-être sur un sujet différent. Mais, quand et si vous produisez des rapports intérimaires, il serait peut-être utile de l'inclure dans l'ordre du jour pour que nous puissions aller au cœur de la question. Parce que j'ai une certaine inquiétude -- et je ne veux pas préjuger les résultats. Bien entendu, cela doit suivre le processus complet.

Je crois que le GAC serait préoccupé si les recommandations issues de ce PDP de la GNSO en particulier n'étaient pas en fait cohérentes avec, ou même contraires à l'avis du GAC sur la même question. Je trouve qu'en fait, votre rapport aborde certaines questions supplémentaires, ce qui sera très utile pour nous, je trouve.

Mais en ce qui concerne le CIO, la Croix rouge et les OIG, le GAC a présenté son avis. Nous l'avons partagé avec le Conseil d'administration. Pour votre connaissance, le Conseil a amplement accepté cet avis. Et en ce qui concerne les OIG, nous essayons de coordonner avec le Conseil un mécanisme de révision, peut-être -- excusez-moi, un mécanisme de notification de sorte que les OIG soient notifiées au cas où une tierce partie ayant -- ayant le droit de légitimer l'utilisation d'un de ses acronymes, qu'elles puissent être notifiées, etc. etc.

Nous sommes presque sur le point de conclure un accord avec le conseil d'administration. Alors, je vous demande -- certainement la GNSO est au courant de l'avis du GAC. Mercredi prochain, vous aurez une session à laquelle, malheureusement, nous ne pourrons pas participer parce

que nous serons occupés dans nos sessions du GAC, je dis malheureusement, parce que je pense que nous aimerions y participer pour pouvoir contribuer.

Ma question est donc la suivante : avons-nous besoin de modifier l'avis du GAC existant et de le soumettre de sorte que vous ayez quelque chose dans votre dossier venant du GAC ? Parce que j'ai l'impression que vous avez affaire à -- la communauté. Bien évidemment, nous nous considérons une partie de la communauté. Nous avons déjà abordé ces questions. Mais, franchement, ce n'est pas tout à fait clair, suite à une lecture rapide de votre rapport intérimaire, que cela ait été pris en compte. Alors ma question est la suivante : Est-il nécessaire de présenter de nouveau les positions existantes du GAC sur le CIO, la Croix rouge et les OIG pour que le groupe de travail en tienne compte ?
Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci les États-Unis. Brian.

BRIAN PECK : Merci beaucoup. Les points que vous avez soulevés sont fort valables. Le groupe de travail, ainsi que le conseil, sont bien au courant de l'avis du GAC. À travers le rapport -- je sais bien que c'est un long rapport -- l'avis du GAC ayant été soumis et accepté par le Conseil d'administration a été pris en compte dans la section Contexte du rapport.

Aussi si -- si vous regarder les recommandations, notamment et en particulier pour les organisations que vous avez mentionnées -- le CIO,

le mouvement Croix rouge / Croissant rouge, et même les OIG en termes de leurs noms, vous trouverez que plusieurs recommandations étant prises en compte actuellement par le groupe de travail, sont cohérentes avec l'avis du GAC. C'est intéressant, ce matin j'ai pu participer de vos débats avec le comité du programme des nouveaux gTLD où quelques alternatives en matière d'acronymes ont été discutées. Et une des propositions considérée actuellement par le groupe de travail est similaire à l'une des propositions que vous avez considérée plus tôt ce jour-ci, par exemple, le système de notification.

Je crois donc que le groupe de travail est bien au courant de l'avis du GAC qui doit certainement être pris en compte. Quelques-unes parmi les recommandations sont en ligne avec, ou sont cohérentes avec l'avis du GAC ayant été présenté sur ces organisations spécifiquement.

Ceci dit, comme c'est le cas pour tous les groupes de travail et pour tous les processus de développement de politiques, nous apprécions les commentaires et la participation du GAC. Et il est certain que dans la mesure où vous vous sentirez à l'aise pour parler et participer, cela pourra se faire soit directement, soit par le biais du processus de commentaires publics qui est encore ouvert.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention. OK. Y a-t-il d'autres questions ? Portugal, à vous, merci.

PORTUGAL : Merci. Je vais parler en portugais. Laissez-moi mentionner deux points Vous avez dit que pour finir un PDP, la GNSO prend environ deux ans.

Comment on fait avec PDP pour les OIG, après deux ans ? Comment ça fonctionne ? Il y a une autre question qui n'a pas été mentionnée. Comment est-ce que le GAC peut être impliqué dans le PDP ? Comment établir l'engagement précoce du GAC dans le PDP ? Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention, Portugal. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? L'Iran, svp.

IRAN : Merci madame la présidente. Si j'ai bien compris, le PDP fonctionne dans des domaines où il y a des questions contractuelles y associées, tel que cela a été mentionné. Et pour d'autres, ce n'est pas le cas.

La question est en premier lieu, en général, comment le PDP est-il initié ? Et, dès que le processus après le [inaudible] fini, y a-t-il besoin de réviser la politique ? Les politiques peuvent varier au fil du temps à cause des environnements, des circonstances, des situations. Comment fera-t-on cette révision ? Par le biais d'une auto-révision au sein du conseil ? Ou sur demande externe ? Et puis, en ce qui concerne l'implication du GAC, je voudrais savoir dans quelle mesure le GAC sera impliqué dans cette élaboration de politiques. Merci. Ou le processus concernant les politiques.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention. OK. Y a-t-il d'autres questions ? OK. Royaume Uni ?

ROYAUME-UNI :

Oui. Merci présidente. Et merci au conseil de la GNSO et aux orateurs, leurs présentations ont été très utiles.

Je voudrais bien comprendre la position concernant le problème des acronymes des OIG.

Nous avons mené une discussion sur cette question avec le comité du programme des nouveaux gTLD. Et nous essayons d'identifier la voie pour trouver une solution. Le groupe de travail consacré au développement de politiques cherche aussi une solution. Où en est la correspondance ? Pourriez-vous clarifier ce point-là ? Parce que nous ne faisons qu'entraver la question, vous savez... puisque nous et les OIG on consulte les gouvernements et les membres des OIG, et il est clair qu'il y a beaucoup d'interaction... Comment trouver la manière de concilier, si vous voulez, de sorte à éviter des duplications inutiles ou à éviter des dialogues et des discussions sur la manière d'assurer que nous nous voulons tous trouver la meilleure solution à ce problème. Aussi, les délais se correspondent ? Parce que, bien évidemment, avec la perspective que les nouveaux domaines seront délégués à la fin de l'été, au début de l'automne, il est clair qu'il y a une question urgente à aborder. Je vous demanderais votre point de vue sur cette problématique, comment trouver la convergence ? Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci le Royaume Uni. Merci de votre question.

Je crois qu'à ce point, il faut que nous sachions qu'il y a des voies de travail parallèles et que nous sommes arrivés au traitement de la

question relative aux protections des OIG, du CIO, de la Croix rouge, des OING, etc.

Mais que nous devons être capables d'identifier les mécanismes en termes d'engagement précoce dans le PDP ou quelque chose comme un PDP, ou développement de politiques s'il s'agit ou pas d'un PDP formel pour le GAC. Peut-être pourrions-nous changer ce point de l'ordre du jour. Je crois que c'est un bon moment pour faire cela, et en parler, identifier comment le GAC pourrait être capable de travailler avec la GNSO et profiter de ces processus pour, pourquoi pas, si l'on ne peut pas éviter de finir là, délibérer davantage sur la manière de faire face à des circonstances pareilles dans l'avenir, indépendamment de la question traitée. Tout à l'heure, j'ai demandé à mes collègues des exemples de ce que l'on considère un PDP formel, comment identifier un PDP formel d'un PDP qui ne l'est pas. Je me demande donc, du côté du GAC, si nous avons bien compris quels sont nos intérêts, du côté du GAC, pour savoir s'il s'agit d'un PDP formel ou pas ; parce que je crois que la recommandation issue de la première équipe de révision sur la responsabilité et la transparence fait référence seulement à l'engagement précoce du PDP formel. Et il se pourrait que nous essayions vraiment d'aller plus loin, et qu'il s'agisse plutôt de travailler sur ces mécanismes de sorte de pouvoir être en communications et, avec un peu de chance, obtenir des résultats en termes du développement des politiques et de la manière dont elles sont décidées.

Voici la diapo sur l'engagement du GAC avec la politique de la GNSO. Vous devez vous rappeler que notre collègue Manal Ismail de l'Égypte, qui était la co-présidente du groupe de travail avec Bill Graham, le groupe de travail conjoint du GAC/Conseil d'administration consacré à

cette question -- elle ne peut pas nous accompagner ce jour-ci, et hier nous n'avons pas pu non plus participer de la réunion du BGRI. Mais Manal a envoyé quelques questions au GAC et au conseil de la GNSO. Et ce que nous voulons c'est répondre à ces questions.

Nous pouvons jeter un coup d'œil à la diapo et voir -- et considérer quelques points liés, encore une fois, au travail réalisé, dans le cadre du groupe de travail Conseil / GAC visant à la mise en place -- à la mise en place des recommandations issues de l'équipe de révision de la responsabilité et la transparence 1. Jonathan, je vous demande de nous accompagner à travers ce point.

JONATHAN ROBINSON :

Merci Heather d'avoir établi si clairement le contexte en réponse à la recommandation de l'ATRT. Je crois qu'il y a un moment nous avons abordé la question, la question potentielle la plus épineuse, et en quelque sorte ce serait comme le vieil adage de ne pas commencer par là. Je crois qu'en définitive il s'agit de trouver la manière de démarrer nos futurs travaux d'un point plus approprié. Et c'est intéressant, je ne suis pas sûr s'il s'agit d'un lapsus par inadvertance, mais nous n'avons pas dit spécifiquement que l'engagement du GAC avec le PDP de la GNSO fonctionne. Nous avons dit l'engagement du GAC avec la politique de la GNSO, et nous comprenons bien que vos inquiétudes concernent -- de manière plus générale celles qui ont des implications publiques. Mais dans tous les cas, la motivation principale et l'intention est, dans la mesure du possible, d'engager le GAC aussi précocement que possible dans les processus de politiques de la GNSO. Je crois que nous nous sommes trouvés dans cette boucle avant ; il est possible

qu'historiquement nous ayons dit, ok, rejoignez un groupe de travail ; mais il est clair que le fait de rejoindre un groupe de travail ne veut pas nécessairement dire travailler pour le GAC. Nous n'avons pas dit de ne pas -- que cette avenue n'est pas disponible pour les membres individuels s'ils trouvaient cela approprié. Ce que nous faisons, c'est chercher d'autres mécanismes, d'autres méthodes, et je dois dire que ce travail progresse. Comme je l'ai déjà dit dans mes paroles d'ouverture, il est bien possible que nous n'ayons pas fait de grands progrès pour différentes raisons entre la réunion de Beijing et ce jour, notamment à cause du calendrier si comprimé et d'autres questions qui nous occupent. Toutefois, il semblerait que le groupe de travail Conseil / GAC sur la mise en œuvre des recommandations du GAC est un bon véhicule pour ce faire et qu'il y a certains points de discussion ayant été soulevés à partir de ce travail.

Nous pouvons vous montrer quelques-uns parmi les points d'engagement actuels. Ce serait peut être utile de le faire. Je sais que Suzanne a -- la représentante des États-Unis auprès du GAC, Suzanne Radell, a présenté au préalable, je crois, quelques suggestions sur -- les points d'interaction. Je pense que nous allons suivre ce chemin... Nous n'avons rien fini, mais nous avons pu commencer à faire de bons progrès là.

Lors de notre dernière réunion, nous avons parlé de la possibilité d'avoir une sorte de liaison disponible entre la GNSO et le GAC. Ce que -- lorsque nous en avons parlé lors de la réunion du conseil de la GNSO d'hier, nous nous sommes battus un petit peu quant aux mécanismes. Il faudra que nous y pensions parce que nos réunions se passent en parallèle et il serait peut-être utile de mettre en place cette possibilité.

Je crois qu'il est très important que vous sachiez que nous sommes ouverts à cette suggestion en particulier et à toute autre suggestion possible.

Laissez-moi m'arrêter un tout petit peu et voir. Jeff, je me demande si vous aimeriez -- croyez-vous qu'il serait utile de discuter sur quelques-uns parmi ces points d'interaction ?

JEFF NEUMAN :

Bien sûr que oui. J'en serai heureux. Pouvez-vous mettre la diapo ? Je veux signaler, en attendant la diapo, que ce qui est montré -- c'est une sorte de -- je m'excuse. Il existe de nombreux points intégrés au processus de développement de politiques existant, le PDP formel, où les gouvernements et le GAC pourraient s'engager -- je dis pourraient s'engager -- au processus de développement de politiques de la GNSO. Il existe peut-être d'autres points, mais notre message ici est -- nous voulons travailler avec vous. Nous voulons vraiment qu'il existe un engagement. Et certains de ces points, ces travaux auxquels vous pourriez travailler peuvent ne pas fonctionner pour vous. Nous voulons comprendre cela. Nous voulons travailler avec vous à des places différentes, s'il y en a. Mais notre message -- je pense que je parle au nom du conseil et de la GNSO -- est que nous voulons votre engagement. Et nous voulons votre engagement aussi rapidement que possible, et dès que vous serez disposés à y participer. En premier lieu, même si l'on veut aller de l'avant, je sais que des questions sur le processus mené actuellement avec les ONG/OING ont été soulevées, pour chercher une base de travail, et l'une des manières les plus simples en est de commencer tout juste par le début. En vertu des statuts de

l'ICANN le -- tout comité consultatif, le comité consultatif gouvernemental, le SSAC, ALAC, peuvent actuellement soulever une question avec la GNSO et demander la rédaction d'un rapport sur le point en question. Et le seul comité consultatif ayant fait cela a été l'ALAC qui en a obtenu des avantages et a soulevé différents points, et a rédigé le rapport pour -- le conseil de la GNSO et la communauté de la GNSO.

Je ne suis pas sûr de mentionner tous et chacun, mais il y a des lieux même avant le -- le rapport, mais la publication du rapport il y a, comme je l'ai dit, des périodes de commentaires publics où tous peuvent participer. Si pour une raison quelconque vous présentiez une question à la GNSO, et si la GNSO ne voulait pas entreprendre un processus de développement de politiques, c'est l'obligation de la GNSO de revenir au GAC ou au comité consultatif ayant fait la demande, et expliquer la raison pour laquelle on ne veut pas le faire, ou trouver la manière de pouvoir progresser.

Il y a d'autres lieux. En général, la GNSO, après un -- décide de procéder à PDP formel. Il y a une charte rédigée. D'habitude, il y a des commentaires sur la charte elle-même où le -- personne, y compris les gouvernements, peuvent soumettre des commentaires. Pendant leurs sessions, les groupes de travail sont totalement ouverts. Il y a aussi un outil de participation disponible. Il y a -- vous savez, et en définitive, dès que l'on entame le processus final, il est envoyé au conseil et bien entendu, vous avez vos -- vos statuts pour pouvoir donner votre avis au Conseil. Il y a de multiples possibilités dans tout le -- dans le processus PDP permettant votre participation. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il devrait y avoir d'autres points pour votre participation. Nous

espérons pouvoir travailler avec vous pour pouvoir trouver ces points et assurer votre participation au processus le plus tôt possible.

JONATHAN ROBINSON : Merci Jeff. Je veux souligner que le document que vous voyez ici a quatre colonnes. Une appartient à la phase du PDP. Je ne suis pas sûr que vous puissiez tous le voir. L'autre, c'est l'opportunité de présenter des commentaires. La troisième concerne la manière de présenter des commentaires, et la dernière concerne les possibles changements suggérés par le GAC à la méthode de demande de commentaires. Cette colonne se trouve actuellement en blanc, raison pour laquelle je tiens à souligner que ce travail est en cours. Il est très important de reconnaître que, dans une certaine mesure, c'est un livre ouvert.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention. J'ai quelques points sur les communications précédentes liées au BGRI que je devrais soulever maintenant. D'après les dernières discussions de Beijing, je vois que le point de vue du GAC était que le GAC aimerait être impliqué dès la phase d'élaboration du rapport. Je pense que cela a été établi. Et la question est la suivante : y a-t-il -- à notre avis aussi voir la manière dont l'avis précoce fourni par le GAC serait reçu -- traité, comment il serait compris, et je crois que cela a été reconnu dans -- dans cette charte que vous avez accordée ensemble. Il y a ici une question que peut-être vous ne serez pas en mesure de répondre en ce moment, mais la question sur combien -- concerne le nombre de rapports issus par an pour que nous ayons une idée de l'échelle à laquelle cette activité peut être entreprise.

JONATHAN ROBINSON : Merci Heather, voilà la raison pour laquelle j'ai organisé cette diapo de cette manière, connaissant l'implication précoce du GAC depuis l'étape du rapport, sachant que ce travail avec le groupe de travail BGRI est en cours. Vous voulez comprendre la portée parce qu'il est clair que nous voulons être impliqués et puis que vous sachiez que nous sommes en train de préparer 100 rapports, et c'est quelque chose de pas facile à faire. Actuellement, le nombre est relativement réduit. Deux, trois, quatre par an. Voilà le niveau... Je soupçonne que lorsque nous reprendrons une pratique de travail normale, plutôt que -- nous allons trouver que -- que c'est une taille gérable. Et clairement, ce dont nous venons de parler ce sont les points d'engagement actuels et futurs. Certes, --- le concept de liaison inversée est apparu à Beijing. C'est quelque chose sur laquelle il faudrait en parler et penser aux mécanismes pour la faire fonctionner.

À la fin, il y a une question qui représente un défi et que nous n'avions pas abordée ; je suis pourtant ouvert à tous vos commentaires et vos suggestions pour voir la manière de la gérer. Pour être sincère avec vous, la GNSO a un peu peur que, si le GAC s'incorpore précocement au processus, il puisse y avoir la possibilité d'un veto au processus et tout juste arrêter ce que nous sommes en train de faire. C'est donc un -- c'est un défi, la manière -- la manière dont cela peut être incorporé. Et j'avoue que cela dépend en grande mesure de l'exemple spécifique. Il y a quelque chose sur laquelle il faut venir à bout, à savoir la manière dont -- dont les contributions seront gérées et s'il existe une manière différente de gérer ces contributions. C'est du travail qui reste à faire. Mais il y a un livre ouvert sur la -- comment ça se passe. Je ne sais pas si

cela encourage les participants à faire des commentaires ou à poser des questions. John, vous vous noyez ou vous faites signe de la main ? C'est John Berard.

JOHN BERARD :

Les deux, je pense. Je m'appelle John Berard. Je suis conseiller du regroupement commercial de la GNSO. La charte que Jeff nous a présentée représente une construction de participation théorique. Le travail réalisé par le groupe de confiance du consommateur est un point de données pratiques concernant la manière dont le GAC peut être incorporé comme instigateur dans un groupe de travail de la GNSO. J'étais l'agent de liaison auprès de ce groupe. Jonathan, vous y étiez. Je veux dire que le rapporteur Steve DelBianco, du regroupement commercial a été le -- beaucoup d'énergie, mais nous n'avons pas -- parce que le Conseil a demandé notre avis ainsi que l'avis du GAC, nous avons contacté le GAC et leur avons demandé, pouvez-vous nous dire ce que vous en pensez ? Alors nous n'avons pas -- nous n'avons pas attendu. Nous avons demandé l'avis, et finalement cela nous a amenés à -- un échange assez agressif avec la représentation des États-Unis auprès du GAC qui nous a aidé à arriver à un ensemble spécifique de recommandations que, par la suite, nous étions en mesure de transmettre au Conseil.

Cela se trouve théoriquement dans la charte, et nous avons cet exemple fort spécifique sur la manière de l'incorporer et aussi -- et pas tout juste la manière de le faire mais aussi de le faire avec succès.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de votre intervention. Les membres du GAC ou de la GNSO souhaitent poser des questions ou soulever quelque question ici ? Non. Ok. Très bien. Voilà --

Il y a quelqu'un là bas.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Wolfgang.

WOLFGANG KLEINWÄCHTER : Merci beaucoup. Je veux simplement -- Je m'appelle Wolfgang Kleinwachter. Je suis conseiller du groupe des parties prenantes non commerciales. Je veux tout simplement mettre cette discussion dans le contexte du modèle multipartite. Je pense que l'ICANN est pionnière du modèle multipartite, et elle est perçue comme organisation pionnière dans un contexte en dehors de l'ICANN. Mais nous avons constaté pendant les deux derniers jours qu'il y a pas mal de fossés concernant la pratique du modèle au sein de l'ICANN. Il y a beaucoup de « faire semblant » dans le modèle multipartite, mais la mise en œuvre met en évidence beaucoup de faiblesses. Ce serait la bonne occasion de démontrer que le modèle multipartite fonctionne s'il y a l'engagement précoce des gouvernements, parce que toutes les parties prenantes doivent être à bord, et le processus multipartite est décrit comme un processus ascendant et transparent. Et ne pas attendre à être au-dessus et puis faire des commentaires, ou donner un avis, ou quoi que ce soit. Commencer par un processus ascendant veut dire qu'il faut travailler ensemble dès le début, et cela permettrait à l'ICANN

de devenir une organisation bien plus forte capable d'envoyer des signaux au delà de l'ICANN. Merci beaucoup.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci de vos commentaires, Wolfgang. OK. Zahid.

ZAHID JAMIL : Merci. Je veux simplement adhérer aux propos de Wolfgang ; il est important que certaines questions qui sont à l'extérieur soient comme des préavis. Par exemple, il est intéressant de voir ce qui s'est passé avec l'engagement dans les nouveaux gTLD et les sauvegardes, où le GAC est venu et a mené une discussion avec le Conseil. Ce genre d'engagement précoce direct avec la GNSO pourrait donc être utile. Et voilà où la construction présentée par Jeff serait utile. Un exemple : beaucoup de gens parlent de questions concernant la sécurité. Par exemple, il y a une lettre de Paypal ou de Verisign, et si le GAC est intéressé à une chose de la sorte, cela devrait être soulevé à une étape précoce, pas plus tard. Possiblement avec la GNSO, et cela viendrait renforcer le modèle multipartite, comme l'a dit Wolfgang, par opposition à certains cas où -- à la dernière minute on vient et on dit, allons parler avec le Conseil. Ce serait un bon exemple. Merci.

PRÉSIDENTE DRYDEN : Merci. Ces derniers commentaires m'ont rappelé la manière dont le GAC a travaillé, notamment en ce qui concerne les questions relatives à la priorité que nous avons soulevées. Nous essaierons souvent d'identifier un guide, et voici un point de communication pour le groupe de travail ou un point de contact important du côté de la GNSO. Vous

savez, nous avons essayé d'utiliser cela comme un canal ainsi que comme une manière de rassembler les parties intéressées à ces questions. Juste une observation là-dessus.

Il semblerait que nous continuons à faire des progrès en la matière, et il nous reste encore du travail à faire quant à ces questions-là. Je voudrais remercier le conseil d'être venus nous voir avec cette information et de nous informer le genre de choses qu'il faut garder à l'esprit ; aussi, certaines propositions qui sont encore à l'étude, comme le concept de liaison inversée et ce genre de choses.

Tout cela est très apprécié.

Nous sommes proches de la conclusion, je passerai donc la parole à Jonathan pour voir si la GNSO a quelque chose à ajouter avant la fin de notre réunion d'aujourd'hui.

JONATHAN ROBINSON :

Merci Heather.

J'accepterais volontiers de faire une conclusion maintenant et bien entendu vous remercier pour votre temps et pour l'interaction. À partir des points en discussion, nous avons mis l'accent, par exemple, sur notre réceptivité et sur la considération des interactions basées sur les problèmes présentés ou reconnaître que vous pouvez ne pas être complètement engagés au niveau du groupe de travail dans le processus PDP, et qu'il doit avoir sans doute une manière de diminuer l'implication.

Nous allons donc continuer de progresser dans notre travail. Je dois dire qu'il est assez clair que nous souffrons tous d'une avalanche de courriels, et de notifications et de documents, etc. Il n'y a rien de plus important que cette interaction en face à face, que le fait de reconnaître les personnes concernées ainsi que les processus, etc. Je serai très heureux, ainsi que d'autres conseillers, de vous retrouver et de parler davantage de tout cela de manière informelle et de voir, aussi, la manière de faire des progrès.

Merci beaucoup de votre temps et de votre attention. Nous espérons vous retrouver dans l'avenir et travailler avec vous.

Merci Heather d'avoir facilité cet échange.

PRÉSIDENTE DRYDEN :

Merci beaucoup.

J'espère que les collègues du GAC profiteront des réunions de cette semaine pour parler avec des représentants de la GNSO sur ces problèmes et ainsi nous aider à régler ces questions.

OK.

Très bien. Merci.

Pour le GAC, nous avons maintenant une pause café de 30 minutes. Nous nous retrouverons ici à 4h30. Merci.

[FIN DE L'AUDIO]